



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**R
M***21010415***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

14 JAN. 2021

DU BRABANT **Graffe** ONN° d'entreprise : **0469 808 612****Nom**(en entier) : *Bureau d'expertise Nicolai et Associés*

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : *av. Seignenic de Walhain 19 1300 Wavre***Objet de l'acte : Nomination d'un représentant permanent**

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 07 janvier 2021

Ordre du jour :

Nomination d'un représentant permanent

Résolution :

Le conseil d'administration désigne Michaël NICOLAI avec effet au 29 octobre 2020 comme représentant permanent du mandat d'Administrateur de la société AXIS EXPERTS srl (NE : 0828.966.156).

Pouvoir :

Tous pouvoirs spéciaux sont donnés à BRUYNFICO sa, représentée par Monsieur Fabian Bruyneel, en vue d'accomplir les formalités concernant cette modification (publications, et/ou d'inscription dans tous registres, et/ou guichet d'entreprises et/ou auprès de toute autorité administrative), et ce avec pouvoir de subdélégation.

Fabian Bruyneel
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/01/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).